

rités fédérales. Je soutiens que la mesure proposée contribuera à cimenter l'unité nationale puisque nous posons un principe qui s'appliquera et à l'Est et à l'Ouest du Canada. Mon très honorable ami préconise l'application d'un programme qui contribuerait à maintenir un état de choses malsain pour le pays. Notre population s'échelonne sur une bande de terre relativement étroite qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Chaque province est portée à comparer ses besoins à ceux de ses voisines et à estimer qu'elle porte un fardeau trop onéreux. Mon très honorable ami ne m'accusera certes pas de faire un vulgaire appel à la démagogie, si je lui remets en mémoire que certains premiers ministres provinciaux ont lancé le cri que l'Est supporte l'Ouest.

Les honorables sénateurs voudront bien se rendre compte que le bill en discussion fait une répartition équitable de la tutelle administrative, si vous le voulez, mais il l'applique cette tutelle dans l'espoir de restaurer un état de choses plus sain. Les honorables sénateurs se rappellent sans doute de quelle façon mon très honorable ami a décrit les difficultés que doit surmonter la classe agricole, lorsqu'il a présenté et endossé la loi d'arrangements entre cultivateurs et créanciers. Toutes nos sympathies sont allées à la situation qu'il a peinte et nous avons adopté la mesure. Il s'est toutefois repenti depuis cette date et il s'est frappé la poitrine en répétant: "Mea Culpa, Mea Culpa, Mea Maxima Culpa".

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien; très bien.

L'honorable M. DANDURAND: Nous avons voté des millions de dollars afin de venir en aide aux zones desséchées des provinces de l'Ouest et nous avons été heureux de le faire. Le but visé par le présent bill, c'est d'assainir la situation et de manifester d'une façon pratique la sympathie que nous éprouvons à l'égard de nos concitoyens dans la détresse par tout le Canada.

Cependant, mon très honorable ami dit: "Nous allons supprimer toute aide aux propriétaires urbains et limiter l'application du bill aux cultivateurs". Je ne crois pas que la population en général goûte fort cette attitude. J'ai mentionné que des milliers et des milliers de propriétaires des centres urbains, tant dans l'Ouest que dans l'Est, sont acculés au mur, à l'instar de leurs proches voisins les cultivateurs, et qu'ils sont menacés de perdre leurs propriétés. Allons-nous leur répondre froidement qu'ils doivent se tenir satisfaits de la situation pitoyable dans laquelle il se trouvent et que ce qui reste des taxes qu'ils ont acquittées sera employé à venir en aide à une autre classe de la population? Cette partie du pays ne saurait

avoir d'objection à l'adoption de cette mesure. Nous avons utilisé toute la puissance financière du Dominion afin d'assister les différentes provinces. A cette heure et sous le régime du bill en discussion, une classe méritante de la population dans les provinces de l'Est peut être aidée jusqu'à un certain point.

Je prierai mon très honorable ami de ne pas insister sur son amendement puisqu'il divise le pays en deux parties: l'Est et l'Ouest. L'amendement donne du relief au cri que nous avons entendu depuis quelques années, à savoir que l'Est supporte la totalité du fardeau au bénéfice de l'Ouest. Je demande que l'on n'affaiblisse pas la force des arguments que nous avons fait valoir contre ce cri par quelque geste apparemment égoïste du Sénat—geste qui équivaudrait à dire à l'Est: "Votre fonction consiste à porter le fardeau de l'Ouest et nous n'avons rien pour vous sous forme d'une indemnité légitime et équitable".

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, je suis persuadé que la mise en force de la mesure proposée fera naître les conditions décrites par le très honorable leader de l'opposition (le très honorable M. Meighen). J'espère que le bill accomplira tout ce que l'honorable leader du Gouvernement a laissé entendre, mais je crains qu'il ne se trompe. A mon sens, il ne bénéficiera qu'à deux classes—les cultivateurs, surtout ceux des trois provinces des Prairies, et les compagnies de prêts, de fiducie et d'assurance-vie. Ces compagnies n'admettront pas qu'elles auraient été absolument satisfaites quand bien même cette loi n'aurait jamais été présentée. Je ne puis voir que la province d'Ontario retirera des bénéfices de l'application du bill en discussion, sauf quelques régions minières isolées où les mines ont été épuisées de sorte que les maisons là-bas n'ont aucune valeur pour ainsi dire. Dans ces régions, les compagnies de prêts retireront peut-être quelque chose des hypothèques qu'elles détiennent. L'on peut dire la même chose du Québec, je crois. Un taux d'intérêt de 5 p. 100 est raisonnable dans cette province. Il est certain que les prêts agricoles sont consentis à un taux d'intérêt plus bas dans toutes les provinces. Les Provinces maritimes bénéficieront à peu près au même degré de la mesure selon moi et la Colombie-Britannique n'en retirera guère de bénéfices. J'admets franchement que les cultivateurs de l'Ouest canadien bénéficieront quelque peu du bill, surtout ceux qui habitent le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta.

A tout prendre, la mesure aidera à dégager des capitaux immobilisés entre les mains des compagnies hypothécaires, des compagnies de fiducie et des compagnies d'assurance-vie.

Devant le comité, la première suggestion que j'ai faite consistait à placer dans deux catégories différentes les hypothèques grevant les fer-